CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET DE RÉSERVATION DES CINÉMAS PATHÉ

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après les «CGV») régissent les conditions de vente et de réservation par le spectateur des Produits tels que défini ci-après, sur le site internet des Cinémas Pathé www.pathe.fr (ci-après « le Site ») et l'Application mobile (ci-après « l'Application »). Les CGV comprennent la charte « Bien vivre sa séance » qui fait l'objet d'un document distinct accessible sur le Site ou l'Application.

La société Pathé Cinémas Services (ci-après « Pathé Cinémas »), société en nom collectif au capital de 203 008 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 392 706 412, dont le siège social est situé 2 rue Lamennais – 75008 Paris, édite et produit le Site et l'Application.

Pathé Cinémas se réserve la possibilité de modifier les présentes CGV à tout moment dans le respect des dispositions du Code du cinéma et de l'Image Animée et du Code de la consommation.

Article 1 - OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Les CGV s'appliquent à toute vente et réservation de E-billet, CinéCarte(s) et bon cadeau réalisée par le spectateur (ci-après « le Spectateur ») à l'exclusion de toutes autres conditions, notamment celles en vigueur pour les ventes réalisées aux guichets des cinémas du circuit (ci-après le(s) « Cinéma(s) »), celles disponibles sur le site pro.pathe.fr ou encore les conditions spécifiques applicables aux abonnements du CinéPass.

Article 2 - PRODUITS

Le Spectateur peut, sur le Site et l'Application :

- Acheter/Réserver une ou plusieurs place(s) de cinéma dans l'un des Cinémas (ci-après « E-billet »).
- Acheter une ou plusieurs carte(s) prépayée(s) dématérialisée d'une ou plusieurs places de cinémas (ci-après « CinéCarte »), sans que cette liste soit exhaustive :
    - o Carte 5 places
    - o CinéCarte Grands Spectacles (valable pour les événements Pathé Live)
- Acheter un ou plusieurs bon(s) cadeau(x) CinéPass (ci-après « Bon Cadeau »

Le E-billet, la CinéCarte et le Bon Cadeau sont communément dénommées le(s) « Produit(s) ». Pour plus de détails sur les Produits, voir les pages dédiées à chacun des Produits sur le Site.

Article 3 - ACHAT- RÉSERVATION

3.1. Disponibilité

Nos offres de Produits sont valables tant qu'elles sont visibles sur le Site.

3.2. Validation de votre achat

La validation de l'achat par le Spectateur vaut acceptation des CGV. Un récapitulatif des informations de l'achat et des CGV sera communiqué au Spectateur via un e-mail de confirmation.

3.3. Réservation de séance

Le Spectateur peut réserver des places de cinéma pour une ou plusieurs séances dans les Cinémas dans la limite de 10 places pour une même séance. Dès la confirmation de la réservation, le Spectateur pourra, selon son choix, directement imprimer son E-billet à partir du Site et/ou l'enregistrer pour l'imprimer ultérieurement. Il lui sera également adressé avec son e-mail de confirmation. Il y aura aussi accès sur l'Application.

3.4. Réservation groupée

Le Spectateur pourra effectuer **une réservation groupée** (ci-après « Réservation Groupée ») sur le Site ou l'Application dès deux places sélectionnées. Le Spectateur sera invité à sélectionner les places souhaitées pour tous les participants puis à choisir la place qu'il paiera pour lui-même. Le Spectateur devra renseigner les adresses e-mails des autres Spectateurs pour la réservation afin que ceux-ci puissent effectuer le paiement.

3.5. Le Service au Fauteuil

Le Spectateur aura la possibilité dans les Cinémas qui le proposent de bénéficier dans les salles de type VIP/premium, du Service au Fauteuil (uniquement disponible dans certains Cinémas et sur certains jours de la semaine, rapprochez-vous de votre Cinéma pour en savoir plus).

Le Spectateur sera invité lors de sa séance et avant le lancement du film à commander directement via son smartphone des consommations de type boissons et alimentaires qui lui seront directement servies à son fauteuil, le paiement s'effectuera uniquement en ligne par CB ou Apple Pay. Le Spectateur qui passerait une commande via ce service de toute boisson alcoolisée pourra voir son âge vérifié par le personnel du Cinéma, tout refus ou impossibilité de vérification entrainera l'annulation de la commande sans possibilité de remboursement.

Article 4 - PRIX

4.1. Affichage

Les prix de nos Produits sont indiqués en euros toutes taxes comprises.

4.2. Modification

Pathé Cinémas se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment, les Produits seront facturés sur la base des tarifs en vigueur au moment de l'achat du ou des Produits.

Article 5 - MODALITÉS DE PAIEMENT

5.1. Modes de paiements

La validation de l'achat implique l'obligation à charge du Spectateur de payer le prix indiqué. Le règlement interviendra à la validation de l'achat qui peut s'effectuer par :

- Carte bancaire (CB, Visa, Mastercard, American Express, e-carte bleue),
- Via une E-Carte,
- Via une carte prépayée multiplaces achetée en cinéma ou via un Comité d'Entreprise,
- Via son abonnement CinéPass.

Le moyen de paiement utilisé devra être en cours de validité au jour de la séance.

5.2. Paiement des suppléments

Lors de l'achat, le Spectateur peut choisir une séance bénéficiant de technologie particulière (ex : 3D, 4DX, IMAX, IMAX 3D, DOLBY…). Dans ce cas un supplément tarifaire sera appliqué pour la séance ainsi que pour les accessoires nécessaires pour suivre la séance (ci-après communément dénommés les « Suppléments »). Les Suppléments s'ajoutent au prix du Produit, ceux-ci ne peuvent être payés que par Carte bancaire ou e-carte bleue. Pour savoir si sa CinéCarte prend en charge les Suppléments, le Spectateur est

invité à vérifier directement sur celle-ci ou sur les Conditions Générales d'Utilisation des CinéCartes.

5.3. Sécurité des paiements

Le Site et l'Application ont recours à des plateformes de paiement en ligne sécurisées. Les données de paiement (numéro de carte, date d'expiration, code de sécurité CVC) sont transmises de manière chiffrée au partenaire qui assure la gestion avec les banques des entités du groupe Pathé Cinémas.

Article 6. ANNULATION ET REMBOURSEMENT DES E-BILLETS

Un E-billet pourra faire l'objet d'une annulation à l'initiative du Spectateur ou du Cinéma dans les conditions décrites ci-après.

6.1. Annulation à l'initiative du Spectateur

Toute demande d'annulation d'un E-billet devra être faite au plus tard quinze (15) minutes avant le début de la séance réservée. Au-delà de ce délai, aucune annulation ne pourra être remboursée.

Toutes les places réservées lors de l'achat sur un même E-billet seront alors annulées (hors Réservation Groupée). L'annulation d'un E-billet faisant partie d'une Réservation Groupée n'affectera pas les autres E-billets de la réservation groupée et pourra être annulé dans les conditions précitées.

Attention, pour les achats de forfaits de séances spéciales (notamment sans que cette liste soit exhaustive les évènements Pathé Live ou retransmissions culturelles (Metropolitan Opéra, la Comédie française, etc.) (ci-après « Séance Spéciale »), le Spectateur pourra l'annuler au plus tard quinze (15) minutes avant le début de la 1ère séance de son forfait. Toutes les représentations composant son forfait seront alors annulées.

Pour annuler son achat, le Spectateur doit cliquer sur le lien «Annulation» qui lui est proposé dans son e-mail de confirmation et/ou sur son E-billet sur l'Application ou encore via son compte web si le E-billet y est enregistré.

L'annulation est proposée pour tous les moyens de paiement (hors utilisation d'un code pour une place offerte).

Pour les règlements par carte bancaire, le remboursement de la somme est réalisé par virement sur le compte bancaire associé à la carte bancaire utilisée pour effectuer l'achat. Pour le paiement par e-carte bleue, le Spectateur devra contacter le Service Client pour obtenir son remboursement.

Pour l'annulation d'un E-billet payé via une CinéCarte (hors abonnement CinéPass), la carte utilisée sera créditée du nombre de places de cinéma annulées. Il est précisé que le crédit ne pourra pas avoir lieu si la carte utilisée pour la commande initiale a expiré.

Lors de l'annulation de E-billets payés à la fois avec une carte bancaire et une CinéCarte, chacun des moyens de paiement utilisés se verra recrédité comme ci-dessus.

6.2. Annulation à l'initiative du Cinéma

Sous réserve de l'application de l'article 12 ci-dessous relatif à la force majeure, en cas d'annulation de la séance à l'initiative du Cinéma, celui-ci proposera au Spectateur une invitation (hors Séances Spéciales) ou le remboursement de son achat (sauf si la place a été réservée via un abonnement CinéPass, ou via une invitation) selon les modalités mentionnées ci-dessous. Le choix est à la discrétion du Cinéma.

6.2.1. Invitations

En cas d'annulation de la séance avant le début de celle-ci, le Cinéma délivrera une invitation par place de cinéma annulée contre remise du billet. En cas d'annulation de la séance pendant celle-ci, le Cinéma délivrera deux invitations par place de cinéma annulée contre remise du billet.

Ces invitations pourront être utilisées le jour même ou ultérieurement jusqu'à la date indiquée sur lesdites invitations. Par exception à ce qui précède, l'annulation d'une Séance Spéciale avant ou pendant la séance donnera uniquement lieu au remboursement du prix payé par le Spectateur.

Pour bénéficier de la remise d'une ou plusieurs invitations selon les modalités visées ci-dessus, le Spectateur devra impérativement remettre au Cinéma l'impression sur papier de son E-billet. Dans l'hypothèse où le Spectateur ne disposerait pas de l'impression sur papier de son E-billet, il devra adresser, dans un délai de soixante (60) jours à compter de la date de l'annulation de la séance, une demande aux fins de recevoir son ou ses invitation(s) :

- Soit sur papier libre à l'adresse postale du Cinéma en indiquant ses nom, prénom, adresses postale et e-mail, le nom de la projection concernée et sa date, accompagnée de l'impression sur papier de l'E-billet correspondant ;

- Soit par e-mail en indiquant ses nom, prénom, adresse postale, le nom de la projection concernée et sa date, accompagné de la copie de l'E-billet sous forme de scan ou au format pdf à l'adresse suivante : https://www.pathe.fr/aide

6.2.2. Remboursement

Les réservations effectuées avec un abonnement à entrées illimitées (CinéPass), une CinéCarte, place offerte, ne pourront donner lieu à remboursement. Leur annulation donnera lieu à la remise d'une ou plusieurs invitations (article 6.2.1).

En cas de remboursement proposé par le Cinéma, la demande de remboursement suite à l'annulation d'une Séance Spéciale devra être effectuée en ligne par le Spectateur.

Le délai pour effectuer la demande de remboursement est de soixante (60) jours maximum à compter de la date de l'annulation de la séance.

Article 7 - PERTE VOL

Les CinéCartes ainsi que la Carte Cadeau ne sont pas remboursables, pas échangeables y compris en cas de perte ou vol.

Article 8 - DROIT DE RÉTRACTATION

8.1. Délai légal du droit de rétractation

Conformément aux dispositions légales en vigueur (article L.221-18 du code de la consommation), le Spectateur dispose d'un délai de 14 jours à compter de l'émission de sa CinéCarte et ou de son Bon Cadeau pour exercer son droit de rétractation sans avoir à justifier de motifs ni à payer de pénalité.

8.2. Conditions d'exercice du droit de rétractation

En cas d'exercice du droit de rétractation, seul le prix du ou des Produits visés au 8.1 achetés sera remboursé.

Pour exercer son droit de rétractation, le formulaire-type de rétractation disponible sur pathe.fr doit être adressé par le Spectateur à l'adresse suivante : Service Client - Pathé Cinémas, TSA 70117 – 71305 Montceau-Les- Mines, en indiquant nom, prénom et adresse e-mail ou sur le compte en ligne sur le Site dans la rubrique « Mon Compte ».

8.3. Produits exclus du droit de rétractation

Conformément à la réglementation en vigueur (article L.221-28 du code de la consommation), le droit de rétractation ne peut être exercé pour :

- L'achat d'un E-billet,
- L'achat d'une place pour une Séance Spéciale,
- Une CinéCarte si celle-ci a déjà été utilisée partiellement ou en totalité,
- Un Bon Cadeau si celui-ci a déjà été transformé en abonnement CinéPass.

8.4. Remboursement

En cas d'exercice du droit de rétractation, Pathé Cinémas procédera au remboursement des sommes versées au plus tard dans les 14 jours à compter de la date à laquelle Pathé Cinémas aura été informé de la décision de rétractation du Spectateur et selon le même moyen de paiement que celui utilisé pour la commande (sauf accord exprès du Spectateur pour un remboursement selon un autre moyen de paiement).

Article 9 - DONNÉES PERSONNELLES

Pathé Cinémas peut être amené à collecter des données à caractère personnel concernant le Spectateur notamment lorsque ce dernier navigue sur le Site, s'authentifie, s'inscrit à un jeu concours, fait parvenir une demande via notre Service Client ou adresse un courrier électronique à l'une de nos adresses mentionnées sur le Site.

Pathé Cinémas s'engage à respecter la réglementation applicable à la protection des données à caractère personnel du Spectateur, notamment le Règlement Européen Général de Protection des Données personnelles 2016/679 du 27 avril 2016 (ci-après le « RGPD ») et la Loi Informatique et Libertés.

Le Spectateur dispose d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement ainsi que d'un droit de limitation de traitement de vos données qu'il peut exercer en adressant à Pathé Cinémas une demande via le formulaire de contact accessible sur le Site Internet (lien « Nous contacter » disponible en bas de page) sous réserve d'être connecté à votre compte ou par voie postale à l'adresse suivante : DPO PATHE, 2 rue Lamennais 75008 Paris (France).

Le délégué à la protection des données personnelles de Pathé Cinémas est accessible pour toute demande via l'adresse dpo@pathe.fr

Si le Spectateur estime que Pathé Cinémas pas traité ses Données conformément à la réglementation en matière de protection des Données personnelles, il a la possibilité d'introduire une plainte auprès de la CNIL : htpps://www.cnil.fr/fr/plaintes

Pour plus d'informations sur le traitement des données à caractère personnel, le Spectateur est invité à consulter la « Charte de Protection des Données » accessible sur le Site.

Article 10 - SERVICE CLIENT

Le Service Client est accessible par téléphone au 0809 103 103 (coût d'une communication locale) du lundi au samedi de 10h à 19h, par correspondance adressée à Pathé Cinémas - Service Client - TSA 70117 - 71305 Montceau-Les-Mines Cedex ou par Internet sur le Site.

Article 11 - FORCE MAJEURE

Les Cinémas et Pathé Cinémas ne sauraient être tenus responsables en cas de survenance d'un événement présentant les caractéristiques de la force majeure, tel que défini par la jurisprudence française en la matière, et rendant impossible le maintien d'une séance ayant fait l'objet d'une vente. Dans ce cas, le Spectateur n'aura droit à aucun remboursement ni dédommagement de quelque nature que ce soit.

Article 12 - PROPRIETE INTELLECTUELLE

Toutes les marques ou logos qui apparaissent sur le Site sont soumis aux droits de propriété intellectuelle que peut détenir Pathé Cinémas, une société de son groupe ou un tiers en relation avec elle. Toute utilisation, de quelque manière que ce soit, de ces marques et/ou logos est interdite. Pathé Cinémas ou toute société titulaire des droits de propriété intellectuelle se réserve le droit de demander des dommages et intérêts en cas d'atteinte à ses droits.

Article 13 - RESPONSABILITÉ

13.1. Points de vente officiels des Produits :

Pathé Cinémas via son Site et son Application, ainsi que les Cinémas ou les revendeurs dûment autorisés (ex : comité d'entreprise), sont les seuls points de vente dédiés et garantis pour l'achat des Produits. Tout autre point de vente est exclu. Tout produit acheté sur un point de vente non autorisé pourra être invalidé, inactivé ou supprimé sans préavis par Pathé Cinémas. En cas de doute, il est recommandé de contacter le Service Client.

13.2. Utilisation non conforme :

Il est ainsi strictement interdit de reproduire, dupliquer ou contrefaire le contenue du Site et de l'Application ou un Produit de quelque manière que ce soit.

Pour le E-billet, seule la première personne présentant le E-billet sera admise à accéder à la salle de cinéma. Cette personne est présumée être le porteur légitime du E-billet. La personne qui a reproduit l'E-billet et l'utilisateur de la copie du E-billet sont passibles de poursuites pénales. Le E-billet ne pouvant être scanné qu'une fois, en cas de réservation comprenant plus d'un siège (hors réservation groupée), tous les Spectateurs du même E-billet sont amenés à se présenter au même moment pour l'accès en salle.

Le Cinéma refusera l'accès à la salle, s'il se rend compte que plusieurs impressions ou reproductions d'un E-billet imprimable sont en circulation et qu'un accès à la salle a déjà été accordé au porteur d'une impression ou d'une reproduction. Si la personne détentrice d'un E-billet se voit refuser l'accès à la salle, elle n'aura droit à aucun remboursement du prix payé.

13.3. Interdiction de Revente :

Il est strictement interdit de revendre les Produits achetés sur le Site et sur l'Application. Pathé Cinémas se réserve le droit d'annuler ou d'inactiver tout Produit revendu sans autorisation sans que sa responsabilité ne puisse être recherché par le vendeur fautif ou l'acheteur.

13.4. Comportement du spectateur :

Tout comportement inapproprié d'un Spectateur dans l'enceinte du Cinéma et plus spécifiquement dans la salle de projection pourra entrainer son expulsion par le personnel du Cinéma et/ou avec le concours des forces de l'ordre si cela s'avérait nécessaire. Il est formellement interdit pour tout individu de pénétrer dans l'enceinte du Cinéma en état d'ébriété, avec une tenue

vestimentaire inappropriée, avec un animal de compagnie (hors chien d'aveugle). Le Cinéma se réserve la possibilité d'interdire l'accès à toute personne qui contreviendrait à ses règles. Par ailleurs, le service de Vente au fauteuil pourra être suspendu à la discrétion du Cinéma sans que sa responsabilité ne puisse être engagée. Tout Spectateur qui, par l'utilisation du Service au Fauteuil et plus généralement par la consommation de boissons et autre denrée alimentaire viendrait à dégrader, détériorer, abimer, salir, souiller les fauteuils et moquette du Cinéma pourra voir sa responsabilité engagée et sera contraint de réparer le préjudice causé au Cinéma.

Article 14 - IDENTITÉ DES VENDEURS

14.1. Pour les E-billets :

Le vendeur est le Cinéma choisi et identifié comme tel lors de l'achat.

L'ensemble des informations relatives à chaque Cinéma est disponible sur le Site rubrique « Cinémas » - « Infos pratiques ».

14.2. Pour les CinéCartes :

Le vendeur est Pathé CinéCartes enregistré au RCS de Paris sous le numéro 754 049 088 sis 2 rue Lamennais 75008 Paris.

14.3. Pour les Bons Cadeaux :

Le vendeur est Pathé CinéPass enregistré au RCS de Paris sous le numéro 432 845 683 sis 2 rue Lamennais 75008 Paris.

Article 15 - LOI APPLICABLE, JURIDICTION COMPETENTE ET MEDIATION

Les CGV sont soumises à la loi française et tout litige né ou en relation avec celles-ci sera soumis aux juridictions françaises compétentes.

Tout litige qui pourrait survenir à l'occasion de leur exécution, de leur inexécution ou de leur interprétation fera d'abord l'objet d'une recherche d'un accord amiable.

A défaut d'un tel d'accord, le Spectateur pourra soit :

- D'une part, et conformément à l'article L.612-1 du Code de la Consommation, solliciter un recours auprès d'un médiateur à la consommation, tel que désigné par l'ANM CONSO, et ce :
  (i) Soit en soumettant le formulaire sur le site internet de l'ANM : www.anm-conso.com
  (ii) Soit en envoyant sa demande par courrier simple ou recommandé à l'adresse postale suivante : ANM CONSO, 2 rue de Colmar 94300 VINCENNES.

Quel que soit le moyen utilisé pour saisir l'ANM, la demande doit contenir les éléments suivants pour être traitée avec rapidité : vos coordonnées complètes, postales, email et téléphoniques ainsi que les nom et adresse complets de Pathé Cinémas Services, un exposé succinct des faits, et la preuve des démarches préalables auprès de notre Service Client.

- D'autre part, et conformément à l'article R.631-3 du Code de la Consommation, saisir l'une des juridictions territorialement compétentes en vertu Code de Procédure Civile.